

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

20 JUIN 2024 5'10

ID : 033-213304470-20240612-030_2024-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 030-2024

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 12
- > votants : 17

OBJET :

LOCATIONS SALLES
Modif délib 081-2022 du 07 décembre 2022

Le douze juin deux-mille vingt-quatre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 juin 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Gilles MAGARDEAU (*procuration donnée à M. Didier LANDRY*), Mme Marie-José TERRIEN (*procuration donnée à Mme Véronique GERARD*), M. Serge FIMBAULT (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Robert DELERIS, M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°081/2022 du 07 décembre 2022 fixant les tarifs et conditions des salles municipales,

Considérant qu'il convient de préciser l'article 3 relatif au versement d'arrhes,

Après délibération, décide à l'unanimité des membres présents et représentés : 17 VOTES – 17 POUR :

- De modifier l'article 3 de la délibération n° 081-2022 du 07 décembre 2022 en ce sens :
Annulation du terme « pour les particuliers et les associations extérieures à la commune » et
remplacer par « pour tous les locataires », avec maintien des autres mentions.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizière, les jour,

mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 17 juin 2024

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES,
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert